

Comité de pilotage du site Natura 2000
FR 2300139 « Littoral cauchois »
Réunion mercredi 6 décembre 2017 à Dieppe

Etaient présents :

Madame Stéphanie FARDEL, cheffe du bureau des affaires économiques et sociales de la sous-préfecture de Dieppe
Madame Josiane TURPIN, chargée du suivi éolien et intervention de la sous-préfecture de Dieppe
Monsieur Jean-Guillaume LOUARN, Chef du bureau « Gouvernance – Politique maritime intégrée – Environnement marin », Division « Action de l'Etat en Mer » Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Monsieur Bernard MEYZIE, directeur adjoint - DREAL Normandie
Madame Sandrine ROBBE, adjointe au chef de pôle mer et littoral-DREAL Normandie
Madame Jessica LAMBERT, chargée de mission mer et littoral-DREAL Normandie
Madame Isabelle BUREAU, cheffe du service patrimoine du Conservatoire du littoral
Madame Elise RENAULT, chargée de mission du site Natura 2000, référente Seine-Maritime du Conservatoire du littoral
Madame Morgane REMAUD, chargée de mission Natura 2000, Agence Française pour la biodiversité – Antenne Manche mer du Nord
Monsieur Régis PETIT, maire de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer
Madame Marie-Christine GUERARD, conseillère municipale de la commune de Varengeville-sur-Mer
Monsieur Gaëtan MORIN, chef de projet environnement marin EDF Energies Nouvelles
Monsieur Laurent JAVELLE, directeur technique Electricité de France
Monsieur Roland MARLIER, responsable du secteur au Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-Maritime
Madame Emilie AVRIL, Groupe Mammalogique Normand
Monsieur Arnaud MARUITE, animateur coordonnateur EPTB de l'Yères – Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Yères et de la Côte
Madame Sophie LEBRUN, représentante de l'association ESTRAN
Monsieur Jordan DANIEL, Fédération Départementale des chasseurs de Seine-Maritime
Monsieur Jean-François BLOC, maire de la commune de Quiberville-sur-Mer
Monsieur Rachid CHELBI, adjoint au maire du Tréport
Monsieur Daniel FANONNEL, maire adjoint de la commune de La Poterie Cap d'Antifer
Monsieur Cyriaque LETHUILLIER, maire de la commune de La Poterie Cap d'Antifer
Monsieur Erwan JOUBAUD, représentant du conseil départementale de Seine-Maritime
Madame Aurélie FENGLER représentante l'association ESTRAN
Madame Lucie HARMANGE, animatrice SAGE de la vallée de l'Yères - Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Yères et de la Côte
Monsieur Manuel SAVARY, chargé de mission - CRC Normandie Mer du Nord
Monsieur Jean BUGEON, maire de la commune de Paluel
Monsieur Michel VIARD, maire de la commune de Saint-Martin-aux-Buneaux
Monsieur Léo CORDE, représentant de la mission de coordination de la DIRM Manche Est Mer du Nord
Monsieur Vincent VAAST, chargé de mission environnement - CRPF
Monsieur Dominic BENBASSA, représentant de la ligue des pays normands
Monsieur Alain CHARPY, maire de la commune d'Yport
Madame Dominique CHAUVEL, maire de la commune de Saint Valéry en Caux

Etaient excusés :

Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, sous-Préfet de Dieppe
Madame Christelle MSICA-GUEROUT, conseillère départementale de Seine-Maritime
Monsieur Raphaël LESUEUR, maire de la commune du Tilleul

La réunion s'est déroulée sous la présidence de la sous-préfecture de Dieppe représentée par Mme FARDEL et de la préfecture maritime représentée par M. LOUARN.

L'historique de la démarche Natura 2000 et les enjeux du site ont été rappelés et l'ordre du jour a été présenté.

1. Propos introductifs

M. MEYZIE a rappelé le contexte de Natura 2000 en Seine-Maritime et a porté à connaissance des membres du COPIL les enjeux portés par la DREAL en illustrant notamment ces propos avec le secteur de restauration écologique de la Vallée de la Saône, l'opération grand site des Falaises d'Etretat et la relance du comité de pilotage en baie du Mont-Saint-Michel.

2. Actualités du site

Madame LAMBERT a présenté brièvement les actualités du site Natura 2000 en informant les membres du comité de pilotage :

- de la démarche de révision des arrêtés fixant la composition du COPIL ;
- de l'évolution du statut du site en zone spéciale de conservation (ZSC) ;
- de la modification du périmètre du site ;
- et de l'extension du régime d'évaluation des incidences en Seine-Maritime.

Pas de remarques particulières.

3. Rappels : le site Natura 2000, le DOCOB

Madame RENAULT a rappelé le périmètre du site, la structure du document d'objectifs en plusieurs tomes (document général, document technique, atlas cartographique, l'essentiel et les chartes), les espèces et milieux à l'origine de la désignation du site Natura 2000 et les objectifs poursuivis en faisant le lien avec les opérations déjà menées et en devenir. Elle a complété sa présentation avec ce qui a été présenté en 2013 lors du dernier COPIL.

Pas de remarques particulières.

4. Bilan de l'animation de 2013 à 2017

Madame RENAULT a présenté le nombre d'opérations réalisées depuis 2013, date du dernier comité de pilotage.

La moitié des opérations a été réalisée ou partiellement réalisée. Certaines ne le sont pas, en raison de problème de moyens humains et budgétaires. D'autres actions sont indiquées comme partiellement réalisées car elles ne comportaient pas d'objectifs chiffrés ou chiffrables (surface de restauration de landes par exemple).

Ce bilan d'animation est illustré par quelques actions réalisées ou en cours :

Contrat Natura 2000 restauration de landes humides sur le Cap d'Ailly (2013-2014)

Monsieur JOUBAUD du conseil départemental de Seine-Maritime, gestionnaire de l'ENS du « Cap d'Ailly » a présenté le contrat natura 2000 de restauration des landes humides de 2013/2014 (objectifs, travaux et financements).

Restauration, gestion et suivi des milieux et espèces (hors contrat Natura 2000)

Madame RENAULT a présenté les actions hors contrat qui participent également aux objectifs du Conservatoire du littoral par exemple les acquisitions foncières, la gestion et la restauration des milieux naturels et le suivi des espèces et milieux, la communication sur les sites dans le cadre d'instances extérieures mais en lien avec le territoire, le travail en commun avec le Département de Seine-Maritime sur le passage du sentier littoral etc.

Inventaire et suivi des espèces de chauves-souris

Madame AVRIL du Groupe Mammalogique Normand a informé le comité de pilotage des inventaires et suivis réalisés sur le site. Une dizaine de cavités ont été suivies en hiver. Une quarantaine d'individus ont été dénombrés. 15 espèces de chauves-souris dont 6 d'intérêt communautaire dont le Petit rhinolophe ont été observées.

Il ne reste que deux stations de reproduction du Petit rhinolophe dans le pays de Caux. 1000 individus ont été dénombrés en hiver 2017 sur l'ensemble du pays de Caux, la population est stable.

Projet de contrat Natura 2000 pour la restauration de landes humides sur le cap d'Ailly

Madame RENAULT a présenté le projet de contrat de restauration de landes sur le Cap d'Ailly. Les landes de sous boisement sont en très mauvais état de conservation : 2 hectares ont été identifiés. Sur cette surface, les arbres

seront abattus pour obtenir un milieu ouvert. La banque de graines du sol pourra donc s'exprimer et la lande reconquérir le milieu. Des actions de pâturage extensif avec pose de clôture et de débroussaillage sont également prévues. Ce contrat est prévu en 2018. Des explications seront données aux riverains pour informer sur le chantier. Pour cette action de sensibilisation, il est recommandé de parler de restauration des landes plutôt que de déboisement.

Madame GUERARD (Varengueville) faisant partie de l'association du Patrimoine et de l'Environnement Varengueville/Sainte-Marguerite a demandé si une plantation de pins est prévue, comme dans les années 50.

Il lui est indiqué que ce contrat vise le milieu naturel de landes humides donc il n'y aura pas de plantation. Toutefois, pour relativiser, seulement 2 hectares seront ouverts contre 55 hectares environ boisés sur la propriété du Conservatoire du littoral. Cette action contribuera aussi à la vocation de sécurité en mer du phare et à son ouverture au public dans le cadre d'un projet porté par le Conservatoire du littoral et l'agglomération de Dieppe, en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire notamment les communes.

Projet de contrat Natura 2000 en faveur des chauves-souris à Saint-Jouin-Bruneval

Madame RENAULT a présenté le projet de contrat Natura 2000 en faveur des chauves-souris à Saint-Jouin-Bruneval.

Le Conservatoire du littoral va déposer un projet de fermeture d'une cavité au public pour favoriser le développement des populations de chauves – souris dans la grotte à silex à Saint-Jouin-Bruneval.

Ce projet fait partie d'un projet de valorisation de la vallée porté par la commune de Saint-Jouin-Bruneval.

Monsieur LETHUILLIER (La Poterie Cap d'Antifer) n'est pas favorable à attirer des promeneurs par le sentier au niveau de Bruneval, car son débouché arrive sur des chemins privés sur le plateau.

Madame RENAULT a rappelé que le projet de valorisation est suivi par le conservatoire du littoral et notamment sur ces terrains et qu'aujourd'hui en effet l'ouverture du sentier n'est pas un objectif du fait de la non continuité du cheminement et de l'absence de surveillance et de gestion du site.

Monsieur CHELBI (Le Tréport) s'est demandé quels sont les impacts des chauves-souris sur l'écosystème.

Madame AVRIL lui a indiqué qu'elles ont un rôle majeur dans la régulation des populations d'insectes. On parle d'espèces « parapluie ». Leur protection permet de protéger de nombreuses autres espèces.

Mesures agro-environnementales en faveur des pelouses aérohalines sur le bassin versant de l'Yères

Monsieur MARUITE de l'EPTB de l'Yères, dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site de l'Yères (imbriqué dans le site Littoral Cauchois) a présenté la démarche PAEC sur 39 communes avec la chambre d'agriculture et la rédaction d'un SAGE en cours.

Monsieur BLOC (Quiberville) s'est demandé quel est le temps nécessaire pour la sensibilisation. Monsieur MARUITE a indiqué que 2 à 3 rendez-vous par an par exploitant sont généralement organisés. Monsieur MARUITE a souligné la difficulté rencontrée pour les parcelles délimitées à la PAC et dont la surface diminue du fait de l'érosion des falaises. Il y a aussi la question de la pérennité du dispositif MAEC. Aujourd'hui les contrats s'étalent sur la période 2015-2020. Il y a des incertitudes sur la suite du programme. La DREAL rappelle que les années blanches sont à éviter et que les crédits ont toujours permis de poursuivre.

Monsieur MARUITE a interpellé sur la question des demandes de retournement de prairie dans le cadre des évaluations des incidences pour les parcelles hors MAEC. Cette interrogation est renvoyée à la suite de la présentation traitant de l'évaluation des incidences sur ce site. Il a précisé que l'EPTB intervient dans ce cadre pour se positionner sur le ruissellement.

Charte Natura 2000 course à pied en pleine nature

Madame RENAULT a présenté la charte de bonne pratique signée par 4 organisateurs de trail en 2015 pour 5 ans. Le dispositif n'a pas donné lieu à la dispense d'évaluation des incidences pourtant attendue lors de l'élaboration de celle-ci. L'évolution de cette charte vers une charte de type « Warsmann », par soucis de simplification administrative, permettrait de répondre à cette dispense d'évaluation des incidences, si la manifestation est récurrente et si les parcours ne changent pas d'une année sur l'autre : le sujet sera étudié en 2018 avec la DREAL. Un document en ligne pourra aussi être réalisé avec le soutien de la DREAL pour communiquer sur les sites internet des organisateurs au sujet du site Natura 2000 et de ses enjeux.

Monsieur BLOC a rappelé l'importance du dialogue avec les organisateurs, car les trails contribuent aussi à la découverte de la région. Un travail en amont avec les organisateurs sera donc à prévoir.

Evaluation des incidences

Madame RENAULT a rappelé l'accompagnement des porteurs de projets qu'elle réalise en tant qu'opérateur, dans le cadre du régime d'évaluation des incidences.

Le représentant de la CNPE de Penly s'est interrogé sur les personnes à solliciter.

Madame ROBBE a rappelé que les services de l'Etat constituent le service instructeur et que l'opérateur accompagne le porteur de projet et donne un appui technique pour le formulaire à remplir et l'adaptation éventuelle du projet. L'objectif 1er était de faire connaître cette démarche. Aujourd'hui, les dossiers montent en compétences pour répondre à ce régime. Pour certains projets industriels, le dossier est un peu plus exigeant qu'un simple formulaire.

Mme FARDEL a souhaité que la DREAL rappelle comment savoir si le projet est situé en site Natura 2000.

La DREAL a indiqué qu'il y a plusieurs sources d'informations : le site internet de la DREAL via l'outil CARMEN et chaque DOCOB est déposé dans les communes. L'animateur (ou opérateur) a aussi un rôle de veille sur le site Natura 2000.

Monsieur CHELBI s'est interrogé sur les projets industriels notamment pour la demande de désensablement de la plage de Saint-Martin en Campagne en amont de la centrale de production électrique de Penly : sont-ils soumis à évaluation des incidences ?

Madame ROBBE a indiqué que l'exigence est plus importante dans ces dossiers. Pour ce type de dossier, comme pour les projets éoliens, l'évaluation des incidences est incluse dans un dossier global d'autorisation Loi sur l'eau. Une vigilance devra être apportée pour le chou marin qui est une espèce protégée.

Monsieur LOUARN a indiqué que depuis janvier 2017, il y a une délivrance d'autorisation environnementale unique.

Monsieur MARUITE a évoqué de nouveau les projets de retournement de prairie en haut de falaise au cœur de la dynamique de maintien en prairie dans le cadre des MAEC. L'EPTB est sollicité dans le cadre d'un dispositif spécifique en Seine-Maritime. L'autorisation de ces retournements serait un « mauvais » signal localement et devrait faire l'objet d'une objectivation de traitement au niveau des services même si aucun habitat Natura 2000 est présent car il y a l'enjeu biodiversité, érosion, qualité eau, paysage....Il a attiré l'attention des services de l'Etat pour qu'une cohérence soit faite dans les avis.

5. Présentation du programme Papcaux , pêche à pied sur littoral cauchois (2014-2017)

L'opérateur du site a rappelé le contexte et les objectifs du projet pêche à pied sur le littoral cauchois mené sous la coordination et/ou l'appui financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Département de Seine-Maritime, des services de l'Etat en charge de Natura 2000 et du Conservatoire du littoral. De nombreux partenaires ont contribué au programme : la Cellule de suivi du littoral Normand, Aquacaux, Estran, Ebbexpert, le Museum d'Histoire Naturelle, CETMA, des bénévoles etc.

Ce programme comportait 3 volets : suivis biologiques, connaissance et suivi de la fréquentation, sensibilisation.

Il est possible de communiquer les études pour avoir plus de détails notamment sur les éléments de résultats.

Suivis biologiques

Suite aux 3 années opérationnelles du programme (2014-2016), il a été conclu que la pêche à pied ne semble pas avoir d'interactions négatives avec la diversité des algues et de la faune du platier rocheux sur les quatre sites étudiés : Etretat, Bénouville, Senneville et Veulettes.

Concernant les moulières, les sites suivis (Criel, Quiberville, Varengeville et Dieppe) contiennent très peu d'individus de taille supérieure à 4 cm qui est la taille minimale réglementaire de prélèvement.

Des variations ont été observées en terme d'ensablement et de désensablement, en terme de densité et d'indice de condition (remplissage des moules).

Des études se poursuivent depuis 2017 pour mieux expliquer ces phénomènes (Cellule de suivi du littoral normand/Agence de l'Eau).

Suivis de la fréquentation

Grâce aux actions menées dans le cadre du programme, la fréquentation est maintenant bien connue : fréquentation maximale théorique de 1118 pêcheurs, sites les plus fréquentés, pic de fréquentation, classe d'âges, techniques de pêche, respect des tailles et mesures de captures etc.

Il a été rappelé que les affaires maritimes avaient été sollicités par le maire de La Poterie Cap d'Antifer pour des cas de pillage des côtes. Il serait intéressant de savoir ce que vendent les voyagistes à ces visiteurs.

Monsieur BLOC a rappelé que les prélèvements sur le bouquet par des pêcheurs individuels sont très faibles contrairement aux quantités très importantes prélevées par les industriels en mer. Il déplore le fait que la réglementation contribue à couper le lien de la population avec la nature. Monsieur MEYZIE a indiqué que des efforts ont déjà été faits en ce sens avec la mobilisation de moyens de plus en plus modernes pour les contrôles de la pêche industrielle. Toutefois, cela ne concerne pas Natura 2000.

Monsieur LOUARN a rappelé l'adoption d'un plan de surveillance et de contrôle pour le milieu marin en 2017 avec la mobilisation des inspecteurs de l'environnement. L'Etat a une volonté de coordination et de mobilisation des moyens en mer et sur le littoral par rapport aux atteintes à l'environnement. La préparation du plan de contrôle 2018 est en cours par la DIRM. Les gestionnaires d'Aires Marines Protégées sont actuellement sollicitées pour recenser les besoins et attentes.

Outils de sensibilisation

3 outils de sensibilisation ont été créés dans le cadre de Papcaux en s'appuyant sur la charte graphique nationale (Programme life « pêche à pied de loisirs ») : une plaquette, une réglette de mesure et un panneau. Les deux premiers outils ont été diffusés et il reste des exemplaires. Vous pouvez en demander auprès de Madame RENAULT. En 2018, des panneaux seront commandés et posés par les communes pour les sites les plus fréquentés (financement 50% AESN, jusqu'à 30% Département 76 + station nautique, Dieppe Caux Le Tréport). Monsieur Bernard MEYZIE rappelle la démarche complémentaire de demande d'autorisation en site classé, pour l'installation de panneaux.

7. Perspectives 2018

L'animation du site Natura 2000 va se poursuivre (cf. présentation).

La DREAL a demandé à l'opérateur Natura 2000 de prévoir un tableau de bord des actions du docob pour suivre leur mise en œuvre.

Points divers

Le sujet des retournements de prairie a fait de nouveau l'objet d'échanges entre les acteurs.

Monsieur PETIT (Saint-Aubin) rappelle qu'il y a un intérêt économique pour les agriculteurs et qu'ils ne peuvent pas vivre de la prairie.

La DREAL a apporté des compléments d'information sur les aspects de financement en précisant que Natura 2000 peut y contribuer par une meilleure prise en compte de l'environnement liée aux bonnes pratiques (MAEC).

Mme FARDEL a rappelé qu'au delà de Natura 2000, le 2ème pilier de la PAC prévoit par département un pourcentage de prairies à retourner. Une surface de 2,5 % est autorisée. Aujourd'hui, le département de Seine Maritime est à 3,5 %.

M. LETHUILLIER a demandé si le retournement de prairie est soumis à évaluation d'incidence. La DREAL a précisé que ce point fait partie de la seconde liste locale élaborée dans le cadre de la procédure liée à l'évaluation des incidences et correspond au régime propre de Natura 2000. L'opérateur Natura 2000 a souhaité que les demandes et les autorisations de retournements de prairies soient portées à sa connaissance.

Monsieur LOUARN a complété cette présentation plutôt terrestre par quelques informations sur les aspects marins : il a indiqué que le plan d'Action pour le milieu marin a été adopté en 2012 et qu'en 2018 il y aura une évaluation de l'état des eaux marines sur la façade et le démarrage du 2ème cycle. Actuellement, il y a également une réflexion en cours sur la mise en place de protection forte sur les zones de biodiversité remarquable et zones de préservation halieutiques.

Mme FARDEL a remercié les membres du COPIL de leur venue et M.LOUARN a remercié la DREAL et l'opérateur pour la préparation de la réunion et le travail fourni et a invité à poursuivre cette animation.

La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu dans 2 ou 3 ans, si l'actualité du site ne nécessite pas de COPIL avant. L'arrêté de composition du comité de pilotage est annexé à ce relevé de conclusion et précise le lien du site internet permettant de télécharger le document d'objectifs du site Natura 2000 « Littoral Cauchois » :

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/N2000/FR2300139DOCOB.pdf>
